

COMMISSION D'ACCÈS
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



Cada

Monsieur le maire
Mairie
85470 BRÉTIGNOLLES-SUR-MER

Le Président

Paris, le 04 JUL. 2008

Références à rappeler : 20082661-XD

Vos références : JD/HL/2008-146 lettre du 18 juin 2008

Je vous prie de trouver ci-dessous l'avis rendu par la commission d'accès aux documents administratifs dans sa séance du 3 juillet 2008 sur la demande de Monsieur Nicolas DUCOS, pour l'association La Vigie, qui en est également destinataire.

Avis n° 20082661-XD du 3 juillet 2008

Monsieur Nicolas DUCOS, pour l'association La Vigie, a saisi la commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 9 juin 2008, à la suite du refus opposé par le maire de Brétignolles sur Mer à sa demande de copie des études suivantes relatives au projet de port de plaisance :

- 1) étude de définition de l'aménagement du port et de ses abords fait par BCEOM ;
- 2) étude préalable à la révision du POS, fait en juillet 2004 par SCE (Nantes) ;
- 3) cahier des charges de l'étude d'impact

En réponse à la demande qui lui a été adressée, le maire de Brétignolles-sur-mer a informé la commission de ce qu'il ne détenait aucun autre document relatif à l'étude visée au point 1) que ceux qui ont déjà été transmis à l'association, de ce que l'étude visée au point 2) était en cours d'élaboration à la suite de la suspension des travaux de la société, et de ce que le cahier des charges visé au point 3) a été communiqué à l'association le 18 juin 2008.

Dans ces conditions, la commission ne peut que déclarer les points 1) et 3) de la demande sans objet, et émettre un avis défavorable pour le point 2), qui porte sur un document inachevé.

Pour le Président,
Le Rapporteur général adjoint

Alexandre LALLET
Auditeur au Conseil d'Etat